RTL – Spider-Man au cinéma : pourquoi est-il forcément blanc et hétérosexuel

23/06/2015 à 19h08

Des e-mails entre Sony Pictures et Marvel révèlent un contrat concernant l'adaptation cinématographique de l'homme araignée.



Spider-Man sur grand écran ne pourra pas être a priori homosexuel. C'est l'une des informations que révèlent des courriers électroniques entre Sony Pictures et Marvel, publiés dans Wikileaks. Le contrat entre les deux entreprises remontent à septembre 2011 et établit des règles strictes quant à l'adaptation cinématographique des aventures du héros araignée.

Sony Pictures et Marvel font la distinction entre Spider-Man et Peter Parker. Les deux entreprises, qui partagent les droits du héros, ont prévu des règles spécifiques aux deux personnages. Elles envisagent la possibilité de porter à l'écran un Spider-Man qui ne serait donc pas, derrière le costume, le jeune Peter Parker.

Spider-Man, un citoyen modèle

Au cinéma, l'homme-araignée doit se comporter comme un citoyen modèle selon Sony Pictures et Marvel. Il ne doit pas pratiquer la torture ou tuer des gens, sauf en cas de légitime de défense ou pour protéger des citoyens. Le Spider-Man cinématographique ne peut pas non plus employer de gros-mots, fumer du tabac ou être dealer de drogues. Il a cependant le droit de boire de l'alcool, mais seulement avec modération.

Sony Pictures et Marvel vont plus loin en définissant la sexualité du héros. Il ne peut pas avoir de relations sexuelles avant 16 ans et avec des mineures de moins de 16 ans. Spider-Man est aussi défini comme hétérosexuel, "sauf si Marvel décide de créer un alter ego homosexuel", précise le document. Cela veut dire que Sony Pictures ne peut pas décider de créer un nouveau Spider-Man qui ne correspondrait pas à toutes ces caractéristiques présentes dans le contrat. Un Spider-Man homosexuel pourrait donc voir le jour au cinéma, mais son existence devrait d'abord être amenée dans l'univers des comics.

Le personnage de Peter Parker est lui aussi clairement encadré par les deux entreprises et correspond au personnage de l'univers du comics. Le document précise son orientation sexuelle définitive : Peter Parker ne pourra quant à lui jamais être homosexuel.

Une adaptation cinématographique pour Miles Morales ?

Comme l'a souligné le site Gawker, le contrat entre Sony Pictures et Marvel a été signé en septembre 2011, soit un mois après l'apparition d'un Spider-Man aux origines afro-américaines et latines. Il s'agit de Miles Morales, le disciple de Peter Parker, d'abord introduit dans l'univers parallèle de Marvel.

Si Peter Parker a l’obligation d’être représenté à l’écran par un acteur blanc, il est revanche possible qu’un nouvel alter-ego d’une autre origine fasse son entrée dans le 7ème art. Encore faudrait-il que Sony Pictures décide de suivre les comics et d’introduire un disciple au héros inventé par Stan Lee et Steve Ditko en 1962.

rtl.fr